

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET :

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme MERCIER

EXPOSE DES MOTIFS

La loi du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil Municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant l'intérêt pour la ville d'Essey-lès-Nancy de disposer d'un agent en charge de la direction du Pôle Jeunesse et de la coordination et de la mise en œuvre d'activités d'animation, et considérant la réussite d'un agent de la collectivité au concours d'animateur territorial, il est proposé de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet d'animateur territorial.

Considérant, également, l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire à l'avancement de grade de plusieurs agents de la collectivité et l'intérêt pour la ville de confier à ces agents de nouvelles activités, en complément de celles existantes, conformément aux décrets portant statut particulier de chaque grade, il est proposé de procéder à la création :

- d'un poste, à temps complet, d'ingénieur principal territorial ;
- d'un poste, à temps complet, de rédacteur-chef.

Considérant, enfin :

- l'intégration dans les effectifs, le 20 février 2010, d'un adjoint administratif de 2^e classe, à hauteur de 24/35^e, sur des fonctions

d'accueil au Pôle Jeunesse ;

- le départ des effectifs, le 31 janvier dernier, d'un agent employé sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, sur des fonctions d'agent des espaces verts ;

il y a lieu de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

PROPOSITIONS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet d'animateur territorial ;
- de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet d'ingénieur principal territorial ;
- de procéder à la création d'un poste permanent à temps complet de rédacteur-chef ;
- d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération qui reprend les modifications indiquées ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2010.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Eric THOUVENOT qui ne prend pas part au vote, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions (MME DION, M CAUSERO, MME POYDENOT, M SAUSEY) accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} mars 2010.

Extrait conforme,

Le Maire

Jean-Paul MONIN

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

AGENTS PERMANENTS STAGIAIRES OU TITULAIRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	0
ATTACHE	A	2	2
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1	0
INGENIEUR	A	1	1
REDACTEUR CHEF	B	3	2
REDACTEUR PRINCIPAL	B	1	1
REDACTEUR	B	2	2
TECHNICIEN SUPERIEUR	B	2	2
CONTROLEUR DE TRAVAUX	B	1	1
EDUCATEUR APS 2 ^{ème} CLASSE	B	1	1
ANIMATEUR	B	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^e CLASSE	C	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	C	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 ^{EME} CLASSE	C	11,69	11,69
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	1
AGENT DE MAITRISE	C	4	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	1	1
ADJOINT TECHNIQUE 1 ^{ERE} CLASSE	C	2	1
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE (C.T.M.)	C	10	10
ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	4	4
ATSEM 1 ^{ère} CLASSE	C	4,3	2,66
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPALE	C	2	2
BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE	C	9,36	9,36
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C	1	1
ADJOINT D'ANIMATION 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	1
ADJOINT D'ANIMATION 2 ^{EME} CLASSE	C	7,17	7,17

TOTAUX		80,52	71,88
---------------	--	--------------	--------------

AGENTS NON TITULAIRES ET AUTRES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
ATTACHE	A	2	2
C.A.E.		3	2
CONTRAT D'APPRENTISSAGE		2	0
TOTAUX		7	4

TOTAL GENERAL		87,52	75,88
----------------------	--	--------------	--------------